l'obtention d'un passeport semblait absolument désespérée.

Nos Annales se ressentiront, le mois prochain, de l'influence d'une autorité douce et ferme à la tête de l'Oeuvre. Deo Gratias!

Cloture de Jubilé et anniversaire du couronnement

Les choses avaient été disposées de manière que la clôture du jubilé de notre Sanctuaire coïncidât avec le 10ème anniversaire du couronnement de la statue. Le 8 octobre, l'invitation suivante était lancée dans "Le Bien Public " des Trois-Rivières.

"Depuis quelques années déjà la coutume s'est établie de célébrer avec solennité le 12 octobre, jour anniversaire du Couronnement de Notre-Dame du Cap. Monseigneur Cloutier se fait toujours un devoir, quand il le peut, de présider cette cérémonie; un nombreux clergé l'accompagne et les fidèles prouvent bien par leur affluence que cette fête répond à un besoin de leur coeur.

Lundi, le 12 octobre prochain, une grand'messe à laquelle Monseigneur assistera sera donc chantée à 9 heures du matin et un sermon de circonstance sera donné par un R. P. Franciscain au Sanctuaire.

Les choses cette fois-ci devraient, semble-t-il, se passer avec plus d'éclat encore que de coutume. C'est un insigne honneur pour le diocèse des Trois-Rivières de posséder presque seul en Amérique une Vierge couronnée au nom du Souverain Pontife. Or le 12 octobre ramène le 10e anniversaire du jour où cet honneur lui fut accordé. Ne convient-il pas de témoigner à Notre-Seigneur et à sa Mère notre reconnaissance par des actions de grâces plus solennelles ?

C'est un grand privilège aussi que d'avoir conservé un des plus anciens monuments de la colonie. Ils sont si rares ceux qui sur notre sol ont bravé l'effort des siècles! Ce privilège nous a été aussi accordé. L'Eglise du Cap compte 200 ans d'existence, puisqu'elle fut fondée par Monseigneur de St-Vallier, le 13 mai 1714. Dans les circonstances où nous nous trouvons les coeurs ne sont guère à la joie; aucune fête extraordinaire n'a signalé ce Jubilé qui aurait pourtant mérité de ne